

PROJET ASSOCIATIF

Introduction

L'association Reconnaissances inscrit son action dans le secteur social et médico-social, dans le contexte législatif et réglementaire en vigueur.

Pour les membres bénévoles qui l'animent, qu'ils soient parents ou pas, pour les salariés qui travaillent dans ses établissements et services, la personne accueillie est au centre du projet.

Les enfants et les adultes vivant le handicap sont accueillis et accompagnés par des professionnels diplômés qui s'inspirent des indications données en matière de pédagogie curative et de sociothérapie par Rudolf Steiner.

Ces hypothèses de travail constituent le socle premier et commun de tous les établissements. Au cours des décennies, elles ont été largement étendues, enrichies, en tenant compte des avancées de la recherche scientifique dans les différents domaines tels que la médecine, la psychiatrie, la psychologie, les thérapies, la sociologie, la diététique, l'écologie. Leur mise en application, quant à la forme, est régulièrement réinterrogée, modifiée, adaptée voire recréée à la lumière de l'évolution de la société.

Afin de pouvoir répondre au mieux aux attentes et aux besoins de la personne vivant le handicap et de sa famille, les professionnels sont incités à suivre des formations spécifiques.

L'association exerce ses missions dans les établissements et services qu'elle gère, et notamment, à sa création, les 3 établissements suivants :

- ✓ l'IPC de Chatou,
- ✓ l'IME des Fontenottes,
- ✓ le foyer de vie de Ruzière.

Les statuts de l'association Reconnaissances ont été déposés en préfecture des Yvelines le 22 décembre 2012 et modifiés en 2015.

1. HISTORIQUE DE LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION

L'association est née de la volonté de regroupement de trois associations françaises œuvrant dans le champ de la pédagogie curative et de la sociothérapie.

1.1 Historique des rencontres nationales

Plusieurs rencontres entre les neuf associations françaises gestionnaires d'établissements mettant en œuvre la pédagogie curative et la sociothérapie ont été tenues depuis le 30 janvier 2009.

Lors de la dernière rencontre, trois de ces associations ont décidé de se regrouper : l'association Ruzière, l'AFPC des Fontenottes, l'association de l'IPC de Chatou.

Plusieurs éléments motivèrent cette décision :

- ✓ La volonté d'avancer concrètement.
- ✓ Le constat que ces associations étaient prêtes à collaborer.
- ✓ La volonté des pouvoirs publics de stimuler des regroupements.

Ces trois associations fondatrices de Reconnaissances ont élaboré et formalisé leur projet de regroupement, créant pour ce faire l'association Reconnaissances.

1.2 Volonté des trois associations fondatrices

Elles ont choisi de recourir à l'apport partiel d'actifs afin de permettre le maintien des associations locales qui sont devenues membres fondateurs de l'association.

Le conseil d'administration de Reconnaissances est constitué de membres issus des conseils d'administration des associations fondatrices, ainsi que d'un membre issu du Mouvement de PCST (pédagogie curative et sociothérapie) et d'un membre issu de l'association de parents Les Ravis.

1.3 Description et historique des 3 associations et établissements

- ✓ L'Association Institut de Pédagogie Curative (IPC) a été créée en mai 1963 pour gérer l'établissement en externat situé 20 route de Maisons à Chatou (78400). L'institut a, en 2019, un agrément pour 96 enfants et adolescents entre 4 et 20 ans. De 1963 à 1977, il accueillait 65 enfants de 4 à 14 ans. La section EMPro, ouverte en 1979, ainsi que la construction du jardin d'enfants la même année ont permis à l'établissement d'accéder à sa capacité actuelle. Un accord a été passé avec l'Éducation Nationale, pour 2 postes d'enseignants, en 1978. Un troisième poste a été accordé en 2017.
- ✓ L'Association française de pédagogie curative (AFPC) a été créée en 1935. Après une mise en sommeil pendant la guerre fut créé, en 1954, l'IME Les Fontenottes sis 5 rue du Four à Saint Julien du Sault (89330). Il accueille alors 30 enfants de 5 à 14 ans en internat. En 1970, l'établissement s'agrandit par la construction de nouveaux bâtiments, l'effectif passe alors à 40 enfants ; puis, en 1977, l'IME compte 48 résidents. En 2019, il accueille 51 enfants (26 en externat et 25 en internat) pour un agrément de 48 (12 externes et 36 internes).
- ✓ L'Association des foyers de vie communautaire et de travail thérapeutique est créée en 1984 pour assurer la gestion du foyer de vie installé à Bourbon l'Archambault (03160). Il accueille alors une douzaine de résidents, âgés de 16 à 30 ans. A partir de 1998, l'établissement devient foyer de vie et compte 24 résidents. L'association devient Association Ruzière en 2006 et l'établissement dispose depuis lors d'un service d'accueil de jour de 2 places.

2. LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

L'association Reconnaissances inscrit ses missions et ses actions dans le respect de la législation en vigueur et, notamment, dans le secteur médico-social qui est son champ d'action :

- ✓ La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- ✓ La Charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- ✓ La loi 2005-102 du 5 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- ✓ La Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU (adoptée en 2006).

Les établissements qu'elle gère étant implantés dans des régions et des départements différents, les schémas régionaux et départementaux établis par les Agences régionales de santé concernées et les Conseils départementaux concernés sont respectés.

La Recommandation de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS), intitulée *Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service*, précise dans sa présentation générale que « l'élaboration d'un projet associatif ou d'un projet d'entreprise ne relève pas de la réglementation, et son existence et son contenu sont laissés à la libre appréciation de l'organisme gestionnaire ». Ce projet associatif sert de support à l'élaboration des projets d'établissements.

Dans ce cadre réglementaire, l'association Reconnaissances met la personne accueillie et le respect de sa dignité au centre de son action et fonde cette dernière sur la pédagogie curative et la sociothérapie.

« Le but de la pédagogie curative et de la sociothérapie est de donner aux enfants, aux adolescents et aux adultes en difficultés (de la simple difficulté relationnelle jusqu'au handicap) la possibilité de s'épanouir, de développer leur potentiel et leurs capacités de jugement, de promouvoir leur intégration dans la communauté sociale et de les aider à vivre avec dignité. »

Citation extraite du site www.mouvement-pedagogie-curative.org

3. LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

3.1 Gestion d'établissements

L'association Reconnaissances souhaite maintenir les réseaux locaux et l'enracinement local des associations fondatrices, étant donné que les établissements n'accueillent pas la même population et sont éloignés géographiquement.

Elle se donne pour objectif de regrouper d'autres associations et de gérer d'autres établissements relevant du mouvement de pédagogie curative et de sociothérapie et, plus largement, des associations dont les valeurs seraient proches des siennes.

Ces regroupements et gestions peuvent s'envisager par tous moyens juridiques et réglementaires en vigueur.

Afin de permettre l'accompagnement de qualité qu'elle prône, l'association entend que les personnels embauchés soient diplômés, et autant que possible formés à la pédagogie curative ou à la psychothérapie ou qu'ils puissent accéder à une formation dans ce domaine en cours d'emploi.

L'association appartient au secteur de l'économie sociale et solidaire, dont les entreprises se distinguent par leur mode d'organisation et leur finalité :

- ✓ elles rassemblent des personnes motivées par la mise en œuvre d'un projet,
- ✓ elles concilient objectifs d'intérêt collectif et activités économiques,
- ✓ elles intègrent dans leur organisation et dans leur fonctionnement démocratie, innovation et développement durable.



3.2 Travail en réseau

Afin d'inscrire leur action au sein de leurs territoires, dans le cadre de l'ouverture des établissements à leur environnement, les associations locales et les établissements entretiennent leurs réseaux locaux, notamment avec :

- ✓ les administrations locales,
- ✓ les établissements médico-sociaux ou de santé,
- ✓ les lieux de stage et d'insertion,
- ✓ les familles et leurs associations,
- ✓ les associations culturelles, sportives, de loisirs.

L'association et ses établissements adhèrent ou sont en contact avec des associations, des fédérations, des mouvements proches de la pédagogie curative et de la psychothérapie, en France et à l'international.

L'association et ses établissements adhèrent à des syndicats, des mouvements en accord avec leurs valeurs, notamment : syndicat d'employeurs, fédérations du secteur médico-social.

3.3 Action avec les familles

L'association, par ses établissements, entend être un lieu d'accueil et d'information pour les familles, notamment par les actions suivantes :

- ✓ Accueillir, écouter, tisser des liens avec les familles.
- ✓ Être un lieu privilégié pour les familles qui désirent obtenir des informations précises sur le handicap, les possibilités d'accueil et d'accompagnement.
- ✓ Favoriser les rencontres et les échanges entre familles.
- ✓ Inviter les familles à participer à la vie des établissements.
- ✓ Identifier les besoins, les demandes, les attentes des familles.
- ✓ Apporter un soutien dans les moments difficiles.

4. ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

L'association Reconnaissances dispose de statuts relevant de la loi 1901.
Elle légitime son action à partir des valeurs et objectifs inscrits dans son projet associatif.

Chaque année, lors de l'assemblée générale ordinaire, l'association s'interrogera afin de savoir si son action répond aux questions suivantes :

- ✓ Les valeurs sont-elles respectées ?
- ✓ Les objectifs sont-ils atteints ?

CONCLUSION

Notre association regroupe des femmes et des hommes, parents ou amis, qui ont décidé librement et volontairement d'œuvrer ensemble pour une même cause : celle de la dignité des personnes vivant le handicap, la défense de leurs intérêts et de ceux de leurs familles.

Les personnes vivant le handicap s'inquiètent de leur propre avenir.
Les parents s'inquiètent de l'avenir de leurs enfants après eux.
Les frères et sœurs s'interrogent sur leur place et leur rôle dans cet accompagnement.

Ces légitimes préoccupations sont au cœur du projet associatif de Reconnaissances.
Cela nécessite un véritable engagement de la part de tous : bénévoles, professionnels, familles, amis, personnes accueillies.

Que chacun soit remercié pour son implication dans ce beau projet.

Projet validé par le conseil d'administration du 19 octobre 2020